

Adieu, 'Pere-noel.fr' : liquidé !

L'affaire Pere-noel.fr est enfin classée. Au terme d'un long processus juridique, le tribunal de commerce de Lyon a mis en liquidation le site marchand basé à Saint-Etienne.

Rappel des faits. Pere-noel.fr est crée au plus fort de la bulle Internet, à la fin des années 90 et se propose de vendre des objets en ligne. Grâce à des prix compétitifs, le succès est au rendez-vous et l'entreprise est cotée au Marché Libre de Paris. Ses jeunes fondateurs: Alexandre et Grégoire Fur deviennent les symboles du succès dans la Net-Economie. Mais très vite, les choses se gâtent. Les plaintes de clients se multiplient: objets livrés très en retard ou pas livrés du tout, erreurs dans les commandes. Du côté de l'entreprise, on tente de minimiser les problèmes mais rien n'y fait. Des plaintes pour publicité mensongères sont déposées. **Méthodes douteuses: 1.200 plaintes** Il faut dire que le site employait parfois de curieuses méthodes -que certains de nos abonnés nous avaient signalées, à l'époque... Ainsi, le site attendait d'avoir un nombre suffisant de commandes pour acheter la quantité correspondante d'objets. Si un certain seuil n'était pas atteint, le site ne se fournissait pas et laissait en rade les clients qui avaient passé commande. En octobre dernier, les frères Fur sont mis à l'écart mais les plaintes continuent. Les ventes chutent et la société se déclare en cessation de paiement le 5 mai. Ce qui ne l'empêche pas de continuer à vendre des objets sur son site. Aujourd'hui, son sort est bel et bien scellé. L'entreprise est fermée depuis ce mardi et sa trentaine de salariés est à la porte. Alexandre et Grégoire Fur, qui détiennent toujours 35% du capital, sont convoqués le 18 septembre prochain devant le tribunal correctionnel de Saint-Etienne pour y répondre du délit de « publicité mensongère », suite à plus de 1.200 plaintes de clients internautes.